MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 28570 du 22 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

NOR : *INTJ1727225S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 26903 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727036S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2018 :

Chilon Frédéric	NIGEND : 152 305	NLS : 8 010 127

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2018 :

Zybura Grégory	NIGEND : 172 499	NLS : 8 027 199
Postollec Cédric	NIGEND : 191 106	NLS : 8 039 880

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er janvier 2018 :

Charvéron Yohann	NIGEND : 212 739	NLS : 8 063 664
Marcou Frédéric	NIGEND : 168 888	NLS : 8 024 667

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2018 :

Guitton Nicolas	NIGEND : 206 220	NLS : 8 062 261
Sauvêtre Jonathan	NIGEND : 302 425	NLS : 8 090 142
Dujour Claudie	NIGEND : 235 628	NLS : 8 080 774
Bouyer Sébastien	NIGEND : 198 337	NLS : 8 055 451
Jeammot Stéphane	NIGEND : 163 868	NLS : 8 020 637
Menudier Laetitia	NIGEND : 193 299	NLS : 8 049 360

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2017.

Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
J.-J. Taché